



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01210

Numéro SIREN : 350 108 684

Nom ou dénomination : KREMLIN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2017 sous le numéro de dépôt 9202

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

LE -5 MAI 2017

SOUS LE N° 9202

KREMLIN DISTRIBUTION

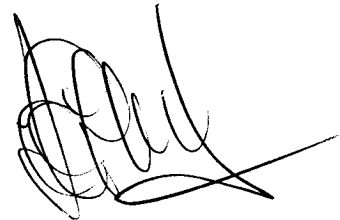
Société par Actions Simplifiée au capital de €80.000
Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2016

Copie Certifiée Conforme



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU 94270 LE KREMLIN BICETRE				Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 5 0 1 0 8 6 8 4 0 0 0 1 9				Néant ☐ *				
				Exercice N clos le, 31/10/2016				
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	43 028	AG	35 799	7 229	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	257 366	AQ	247 065	10 300	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 179 720	AS	920 881	258 838	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 810 860	AU	1 169 209	641 651	
		Immobilisations en cours	AV	46 050	AW		46 050	
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	985 907	BE	71 926	913 981	
		Prêts	BF	7 304	BG		7 304	
		Autres immobilisations financières*	BH	155 614	BI		155 614	
TOTAL (II)			BJ	4 485 852	BK	2 444 881	2 040 970	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 058	BM		4 058	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	975 583	BU	33 644	941 939	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	43 539	BY		43 539	
		Autres créances (3)	BZ	833 902	CA	65 619	768 283	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 341 604	CG		1 341 604		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	110 979	CI		110 979		
	TOTAL (III)	CJ	3 309 669	CK	99 263	3 210 406		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	7 795 521	IA	2 544 144	5 251 376	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	13 362
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000)	DA	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	717 593		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	529 806		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	16 604		
		TOTAL (I)	DL	1 352 005	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	100 000		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	100 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	727 256		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	97 862		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 968 843		
	Dettes fiscales et sociales	DY	684 278		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	270 914		
	Autres dettes	EA	47 960		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 256		
	TOTAL (IV)	EC	3 799 371		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 251 376		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 222 135		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 652			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	25 965 851	FB		FC	25 965 851	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 976 512	FE		FF	1 976 512	
		FG	390 400	FH		FI	390 400	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	28 332 764	FK		FL	28 332 764	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 894	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	163 454	
	Autres produits (1) (11)					FQ	76 230	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	28 574 343
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	22 056 661	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	10 315	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	53 800	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	843	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 994 589	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	303 079	
	Salaires et traitements*					FY	1 552 190	
	Charges sociales (10)					FZ	553 007	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	170 423
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	33 644
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	20 000
	Autres charges (12)					GE	16 938	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	27 765 493	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	808 849	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	190	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	646	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 875	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	5 521	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 260	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	3 260	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 261	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	810 920	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	12 800	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	86 016	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	98 816	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	82 051	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	8 699	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	90 750	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	8 065	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	145 966	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	143 213	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	28 678 681	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	28 148 874	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	529 806	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de location immobilières			HY	26 924
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	4 434
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	133
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	110 622
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	687
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités et amendes			3 233			
Produits de cessions d'éléments d'actif				12 800		
Amortissements dérogatoires			8 699	3 374		
Provisions pour risques				82 642		
Autres charges exceptionnelles			78 819			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Je

Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2016, dont le total est de 5 251 377 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 529 807 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2015 au 31/10/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 29/11/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Participations, titres immobilisés et valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché de fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 73 267 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	43 028	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	76 681	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	180 684	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 290 799	KT		KU	19 079
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 250 538	KW		KX	129 286	
		Matériel de transport*				KY	72 590	KZ		LA	100 200	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	164 785	LC		LD	172 605	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	46 050	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	3 036 080	LO		LP	467 222		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP	946 791	IR		IS	39 116			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	164 019	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	1 110 810	LR		LS	39 116			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	4 189 919	OH		OJ	506 338			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	43 028	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	76 681	MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH	180 684	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	130 159	MK	1 179 720	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers		IU		MM	5 411	MN	1 374 412	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	66 854	MQ	105 936	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	6 879	MT	330 512	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	46 050	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	209 306	NH	3 293 997	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	985 907	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 100	2F	162 919	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	1 100	NK	1 148 826	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	210 406	ØL	4 485 852	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/10/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	29 948	PF	5 850	PG		PH	35 799
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	76 681	PS		PT		PU	76 681
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	169 256	PW	1 126	PX		PY	170 383
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	976 410	QA	74 630	QB	130 159	QC	920 881
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	934 133	QE	62 024	QF	5 411	QG	990 746
	Matériel de transport	QH	72 590	QI	12 914	QJ	66 854	QK	18 650
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	152 814	QM	13 877	QN	6 879	QO	159 812
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	2 381 888	QV	164 573	QW	209 306	QX	2 337 155
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 411 837	ØP	170 423	ØQ	209 306	ØR	2 372 955

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	8 699	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY	3 374	Total général non ventilé (NW-NY)	NZ
							5 325

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTIONNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	11 279	TM	8 699	TN	3 374	TO	16 604
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	11 279	TS	8 699	TT	3 374	TU	16 604
	Provisions pour litiges	4A	110 000	4B		4C	30 000	4D	80 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	82 642	5W	20 000	5X	82 642	5Y	20 000
	TOTAL II	5Z	192 642	TV	20 000	TW	112 642	TX	100 000
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D
6E				6F		6G		6H	
02				03		04		05	
9U				9V		9W		9X	
06			71 926	07		08		09	71 926
Sur stocks et en cours		6N	20 798	6P	33 644	6R	20 798	6S	33 644
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	67 652	6Y		6Z	2 033	7A	65 619
TOTAL III		7B	160 376	TY	33 644	TZ	22 831	UA	171 189
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	364 298	UB	62 343	UC	138 847	UD	287 793
		Dont dotations et reprises – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	53 644	UF	52 831		
				UG		UH			
				UJ	8 699	UK	86 016		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
--	--

[illegible]

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
--	--



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Cadre A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	7 304	UR		US	7 304				
	Autres immobilisations financières			UT	155 614	UV		UW	155 614				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	13 362						13 362		
	Autres créances clients			UX	30 177		30 177						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) * UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	8 094		8 094						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	246 472		246 472						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	249 251		249 251						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	330 084		330 084						
	Charges constatées d'avance			VS	110 979		110 979						
	TOTALS				VT	1 151 341	VU	975 059	VV	176 281			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 100								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								

Cadre B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	13 652		13 652						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	713 603		199 168		514 435				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	70 448		7 647		62 801				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 968 843		1 968 843						
Personnel et comptes rattachés		8C	336 523		336 523						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	281 008		281 008						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 945		17 945						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	48 800		48 800						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	270 914		270 914						
Groupe et associés (2)		VI	27 413		27 413						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	47 960		47 960						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 256		2 256						
TOTALS				VY	3 799 371	VZ	3 222 135		577 236		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	238 403	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	146 400	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de € 80.000
Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2016 ET RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 24 AVRIL 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2016, s'élevant à € 529.806,95, dont € 73.267 au titre du CICE, de la manière suivante :

- à distribuer, aux associés, à titre de dividendes la somme de € 270.000,
- le solde, soit € 259.806,95 à la réserve facultative.

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de € 54.

Les dividendes distribués sont payables au siège social, à compter de ce jour.

Nous vous rappelons que sur le plan fiscal, conformément aux dispositions légales en vigueur :

- ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 %, visé à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, calculé sur la totalité de son montant ;

- ce dividende fera l'objet d'un prélèvement forfaitaire non libératoire à la source de 21% à titre d'acompte dû par les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année en cours, sous réserve de dispense, dans les conditions énoncées à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, si le revenu fiscal de l'avant-dernière année est inférieur à € 50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves, et à € 75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;

- les prélèvements sociaux, s'élevant à 15,50 %, seront prélevés à la source.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à € 8.000, soit à 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de € 717.593,78 à € 977.400,73.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices précédents, à savoir :

- par décision de l'Assemblée Générale en date du 11 avril 2014, la somme de € 170.000, soit un dividende de € 34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 1^{er} avril 2015, la somme de € 170.000, soit un dividende de € 34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 20 avril 2016, la somme de € 170.000, soit un dividende de € 34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie Certifiée Conforme

